



FÉTRÉ EXPERTISE

Membre de la
Chambre des Experts Immobiliers de France



Tel : 06.88.20.21.43

@ : fetre.expertise@gmail.com

BON DE COMMANDE CLASSEMENT MEUBLE DE TOURISME

(Doc 2)

Identification du propriétaire

Nom du propriétaire _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Tél : _____ Port : _____

Courriel _____

Nom du mandataire (le cas échéant) _____

Coordonnées téléphoniques du mandataire _____

Courriel _____

Identification du logement meublé

Nom du meublé _____

Adresse _____

Téléphone du meublé _____

Code postal _____ Ville _____

Nature de la demande

☐ Classement actuel : ____ *

Classement demandé : ____ *

☐ Non classé

Capacité demandée (en nombre de personnes) : _____

Ci-joint un chèque de _____ € (voir grille tarifaire DOC 1)

Date : _____

Signature :

Conditions générales, Informations générales

La prestation comprend la visite d'un meublé en vue de l'obtention de son classement en étoile(s), le traitement administratif du dossier en vertu des réglementations en vigueur, la délivrance de la Décision de Classement.

La durée de la visite est estimée à 1h par logement.

Tarifs en vigueur pour l'année 2022 :

Logement de type studio ou F1 : 120 € TTC

Logement de type F2 ou F3 : 150 € TTC

Logement de type F4 ou F5 : 180 € TTC

Logement de type F6 et + : 220 € TTC

Ils incluent les frais liés au déplacement si le logement est situé à moins de 50 kms du siège social de la société. Au-delà, des frais de déplacements sont à ajouter sur une base forfaitaire de 30 € entre 50 et 75 kilomètres et 50 € entre 75 et 120 kilomètres. Au-delà, sur devis.

Une réduction de 25% sera appliquée si vous avez plusieurs logements et si les visites ont lieu le même jour à la même adresse.

En cas de non présentation du propriétaire ou du mandataire au rendez-vous fixé, 50% du montant sera retenu.

A réception du bon de commande d'une visite et de son paiement, FETRE EXPERTISE s'engage à satisfaire la demande dans un délai de 1 mois maximum. A ce délai s'ajoute le délai légal d'un mois pour la remise du rapport de contrôle.

Les modalités de réclamations :

Le propriétaire du meublé ou son mandataire dispose d'un délai de 15 jours à compter de la réception de la décision de classement pour refuser la proposition par voie postale ou numérique, à l'expiration de ce délai et en l'absence de refus, le classement est acquis.

La confidentialité des données :

FETRE EXPERTISE s'engage à la confidentialité des données concernant les informations recueillies au cours de la visite hormis celles nécessaires au classement.

Le classement du meublé de tourisme est indépendant de toute autre démarche commerciale.

FETRE Philippe, 15 rue de la Garrigue, 66690 SOREDE, est le responsable du traitement des données collectées sur le Site FETRE EXPERTISE.

L'utilisateur est notamment informé que conformément à l'article 32 de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les informations qu'il communique par les formulaires présents sur le Site FETRE EXPERTISE sont nécessaires pour répondre à sa demande et sont destinées aux services en charge de répondre à sa demande à des fins de suivi de cette demande.

Conformément aux dispositions des articles 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de mise à jour et d'effacement des informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant fetre.expertise@gmail.com, ou par courrier à FETRE Philippe, 15 rue de la Garrigue, 66690 SOREDE, en précisant dans l'objet du courrier « Droit des personnes » et en joignant la copie de son justificatif d'identité.